

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3665

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots « être humain », les mots « personne capable et majeure en phase terminale d'une affection grave et incurable en état d'exprimer sa volonté au moment de sa demande et ayant rédigé ses directives anticipées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'éviter au maximum les dérives constatées en Belgique en matière d'euthanasie.